## Service Départemental d'Incendie et de Secours



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 14 décembre 2015 à 15 h 15, le bureau du conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Nombre de membres en exercice: 5.

<u>Membres présents</u> : Mesdames Annie Bel et Sylvie Lopez et Messieurs Jean-Claude Anglars, Christophe Saint-Pierre, Serge Roques.

Membres absents ou excusés : /

Date de convocation : 23 novembre 2015.

## 2 – AVENANT N° 1 AU MARCHÉ CONCLU AVEC LA CNP POUR LA COUVERTURE DES RISQUES ENCOURUS PAR LES PERSONNELS STATUTAIRES

Vu le rapport n° 4.

Vu la délégation consentie par le conseil d'administration au bureau par délibération du 20 mai 2015.

Considérant que le 29 juin dernier, la CNP a résilié à titre conservatoire le marché n° 2013/013/00 relatif à la couverture des risques encourus par les agents permanents, avec effet au 31 décembre 2015 aux motifs de l'évolution du contexte du marché des assurances du personnel des collectivités locales ainsi que de l'accidentologie du SDIS de l'Aveyron.

Considérant par ailleurs, que la CNP a proposé de continuer à assurer nos personnel par la conclusion d'un avenant majorant la prime du SDIS passant de 1,3 % à 2,6 % et que compte tenu du faible montant du taux initial par rapport à la concurrence et de la situation du marché (faible nombre de compagnies intéressées) cette proposition paraît acceptable.

Considérant enfin que compte tenu du doublement du taux de cotisation et que ce marché a été passé par appel d'offres, l'avis de la commission d'appel d'offres est nécessaire pour la conclusion de cet avenant.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie ce jour.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le bureau du conseil d'administration se prononce favorablement sur la conclusion de cet avenant et autorise le président à la signer ainsi que tous actes y afférents ou en portant exécution.

Fait à Rodez, le 1 4 DEC. 2915

Jean-Claude Anglars

Le Président.